



Extrait du règlement intérieur



Le Village Corsaire des 2 Plages est destiné à des séjours de loisirs à l'exclusion de tout autre.

1 - CIRCULATION : La vitesse est limitée à 10 km/h. Le stationnement est interdit sur les voies d'accès. La circulation est formellement interdite après 23 h dans l'hôtel de plein air et jusqu'à 7 h. Pour les retours après 23 h, ou les départs avant 7 h, le véhicule sera laissé sur le parking extérieur.

2 - TENUE ET DISCIPLINE : Les usagers ont à leur disposition des aménagements et installations ; ils doivent en jouir correctement et avec mesure. Les bruits, les chants, de toute sorte sont interdits de 22 h à 9 h du matin, hors zone loisirs. L'étendage du linge se fera le cas échéant sur un séchoir. Il est toléré jusqu'à 10 heures à proximité des abris, à la condition qu'il soit très discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres ou installations du camping.

3 - HYGIENE ET DEGRADATION : Nous vous prions de respecter les arbres et les plantations en ne jetant aucune eau usée à leur pied, en ne plantant aucun clou dans leur tronc, et de déposer le contenu de vos poubelles dans les conteneurs prévus à cet effet.

4 - SECURITE : Tout feu de bois et charbon, est interdit. En cas d'incendie, il faut avertir immédiatement la réception. Adeptes du barbecue, prévoir un BBQ gaz ou électrique.

5 - ENFANTS : Ils sont placés sous la garde exclusive de leurs parents qui en sont pénalement et civilement responsables, notamment lorsqu'ils utilisent les jeux mis à leur disposition, ainsi que les piscines.

6 - ANIMAUX : Ceux-ci doivent être tenus en laisse à l'intérieur de l'hôtel de plein air et devront être accompagnés impérativement à l'extérieur du camping pour satisfaire leurs besoins naturels. Les animaux de + de 7kg ne sont pas admis dans les locaux.
Carnet de santé obligatoire et vaccinations (rage...) à jour.

7 - COURRIER ET MESSAGES : Ils sont déposés dans la boîte prévue à cet effet à la réception.

8 - VISITEURS : les visiteurs sont autorisés dans le cadre du strict respect du règlement présent, et sous la responsabilité des résidents qui les reçoivent. Ils devront se présenter à la réception de l'hôtel de plein air, dès leur arrivée.

Les visites se font à pied, un parking étant à leur disposition à l'entrée. Aucun véhicule autre que ceux des résidents ne doit pénétrer dans l'enceinte du camping. Les visiteurs ne sont pas admis aux piscines.

9 - PISCINES : l'entrée de la piscine est strictement interdite en dehors des heures d'ouverture. Tout manquement à son règlement sera immédiatement

sanctionné. Ce règlement est affiché à l'entrée des piscines, il régit toutes les piscines ouvertes au public.

- Les piscines étant mises gracieusement à la disposition des résidents, elles ne sont pas surveillées, et les parents restent civilement responsables de leurs enfants.
- Avant de pénétrer dans les bassins, les baigneurs doivent passer sous les douches.
- Il est interdit de pénétrer chaussé sur la plage.
- Il est interdit de cracher, et d'abandonner des aliments sur la plage.
- Par mesure de sécurité, il y est interdit de plonger et de courir sur les plages souvent glissantes.
- Par mesure d'hygiène : LE PORT DU SLIP DE BAIN ou BOXER LYCRA est obligatoire, LE SHORT DE BAIN est interdit.
- L'accès aux piscines est réservé aux seuls résidents.
- Le port du bracelet permanent est obligatoire pendant toute la durée du séjour et dans tout l'établissement. (remis gratuitement sous caution de 10€)

10 - ACCES AU DOMAINE : Afin de pouvoir entrer et sortir du domaine, vous devez franchir des barrières automatiques fonctionnant au moyen de cartes d'accès ou de codes. Ces barrières ont été mises en place pour votre sécurité et votre tranquillité, et non pas pour vous procurer quelque gêne que ce soit. Afin de bien utiliser les cartes d'accès, ou les codes, et d'éviter de provoquer des embouteillages et attentes devant les barrières, nous vous prions de respecter les règles suivantes :

- La carte ou le code, vous sera remise après l'enregistrement de votre séjour à la réception, et sera programmée pour la durée du séjour que vous aurez indiquée sur votre fiche d'hôtel.
- Cette carte ou code est personnel et ne doit en aucun cas être prêté ou donné à une autre personne.
- La barrière est équipée d'un système " Anti-passback " qui interdit de se présenter deux fois successivement sur le même point d'accès ou de sortie. Alors n'utilisez pas votre carte ou votre code pour faire entrer ou sortir le véhicule qui est bloqué devant vous. Comme vous ne pouvez pas le faire deux fois de suite, vous serez vous-même bloqué devant la barrière qui refusera votre passage.

11 - DROIT A L'IMAGE : Lors de votre séjour sur notre site, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé pour la conception et la réalisation de nos plaquettes publicitaires, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.